ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

HAS
Haute Autorité de santé

Décision n° 2011-06-070/DAGRI du 28 juin 2011 du président de la Haute Autorité de santé portant délégation de signature temporaire au directeur de l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins

NOR : *ETSX1130564S*

Le président de la Haute Autorité de santé,

Vu les articles L. 161-43 et R. 161-79 du code de la sécurité sociale ;

Vu le décret du Président de la République du 31 janvier 2011 portant nomination du président et de membres du collège de la Haute Autorité de santé ;

Vu la décision n° 2011-02-002/MJ du président de la Haute Autorité de santé portant délégation de signature au directeur ;

Vu la décision n° 2011-02-003/MJ du 1er février 2011 du président de la Haute Autorité de santé portant délégation de signature au directeur de l'administration générale et des ressources internes ;

Vu la décision n° 2011-05-065/DAGRI du 23 mai 2011 du président de la Haute Autorité de santé portant délégation de signature temporaire au directeur de cabinet,

Décide :

Article 1er

En cas d'empêchement simultané du président, du directeur, du directeur de cabinet et du directeur de l'administration générale et des ressources internes, délégation est donnée à M. Thomas Le Ludec, directeur de l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins, pour signer, au nom du président, tout acte relatif au fonctionnement et à l'exercice des missions de la Haute Autorité de santé, à sa représentation en justice et dans les actes de la vie civile.

Article 2

La présente décision prend effet du 8 au 28 août 2011 et sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 28 juin 2011.

Le président,
J.-L. Harousseau